



*Paris, le 19 décembre 2016*

## Communiqué de presse

# **Aide aux victimes d'actes de terrorisme : Juliette MÉADEL confirme la création d'un secrétariat général à l'aide aux victimes**

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, a été auditionnée lundi 19 décembre par la Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 à l'Assemblée nationale. Lors de [son intervention](#), la secrétaire d'État a confirmé la création d'un secrétariat général à l'aide aux victimes.

Afin de répondre à la demande des victimes et des associations et d'inscrire dans la durée les actions menées par le secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes, un secrétariat général à l'aide aux victimes sera créé par décret début janvier 2017. Il constituera une structure permanente spécifiquement dédiée à la coordination des ministères et de leur action en matière d'aide aux victimes.

Cette administration, qui disposera des moyens matériels, budgétaires et nécessaire à l'exercice de cette mission, est la mise en œuvre concrète, parmi de nombreuses autres, de l'une des 40 propositions du rapport de la Commission d'enquête parlementaire relative aux moyens mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier.

**Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :**  
01 42 75 56 52 - [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)